

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024.38
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de TEAM RESEAU, représentée par Madame Valérie Brosse, en date du 19 juin 2024, pour la mise en sécurité des travaux prévus : pose d'un coffret ENEDIS sur la commune ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Du lundi 8 juillet 2024 et pour une durée de 30 jours, le stationnement et le dépassement seront interdits, rue de l'école, la Barre en Ouche, 27330 MESNIL EN OUCHE au niveau de l'entrée du parking pour les véhicules légers et poids lourds. La circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de TEAM RESEAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Représentant de TEAM RESEAUX.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 19 juin 2024,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN



Commune déléguée de
La Barre-en-Ouche

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.



Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : **TEAM RESEAUX**

Adresse : **28 rue d'Avrilly**

Code postal : **27000** Localité : **EVREUX** Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : **02.32.62.22.00** Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : **valerie.brosse@teamreseaux.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : **12** Nom de la voie : **RUE DE L'ECOLE et parking**

Code postal : **27410** Localité : **LA BARRE EN OUCHE - MESNIL EN OUCHE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : **Terrassement, pose d'un coffret ENEDIS et branchement**

Date prévue de début des travaux : **08 juillet 2024** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **30** Date de début de réglementation **08 juillet 2024**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée : _____

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5_v1.00)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : _____ km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination : _____
 Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
 Nom contact : _____ Prénom contact : _____
 Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
 Fax : _____ Indicatif pays : _____
 Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

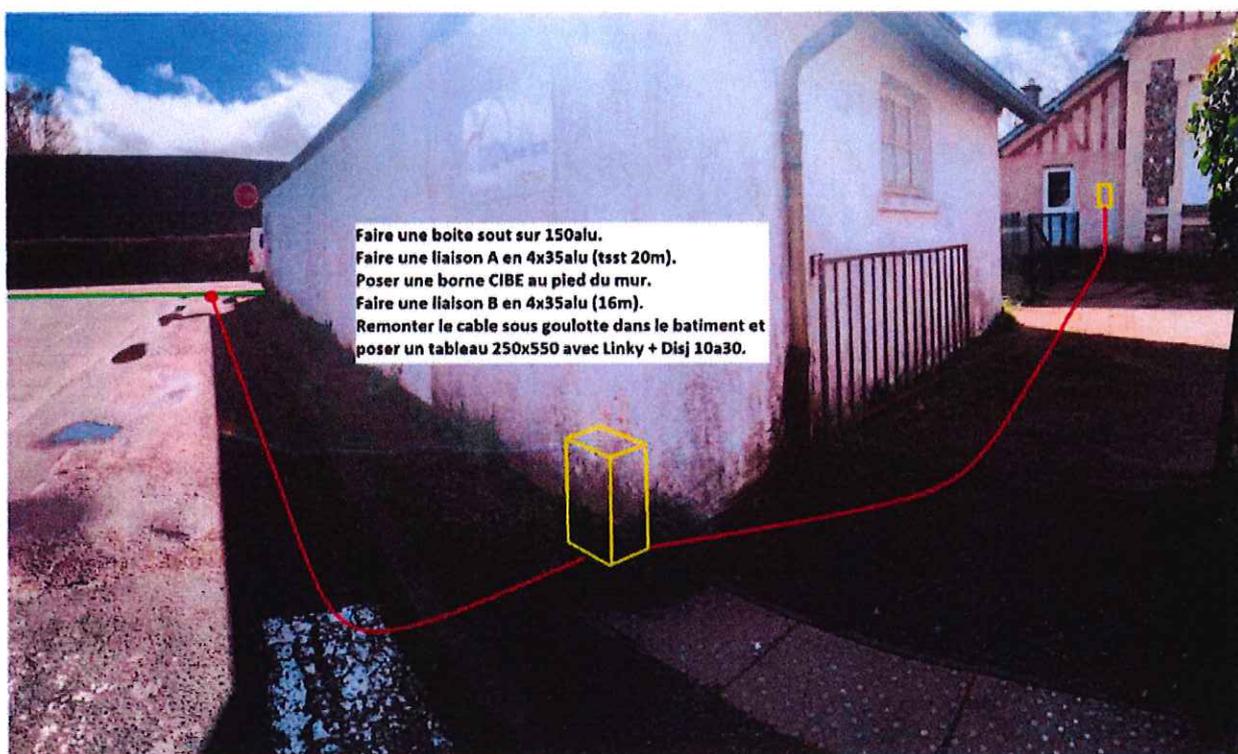
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : _____
 Fait à : **EVREUX** Le : **19 juin 2024**
 Nom : **BROSSE** Prénom : **Valérie** Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.00)

TEAM RESEA
 28 rue d'Avrilly
 27000 EVREUX
 Tél. 02 32 62 22 00
 Siret 431 231 257 00077

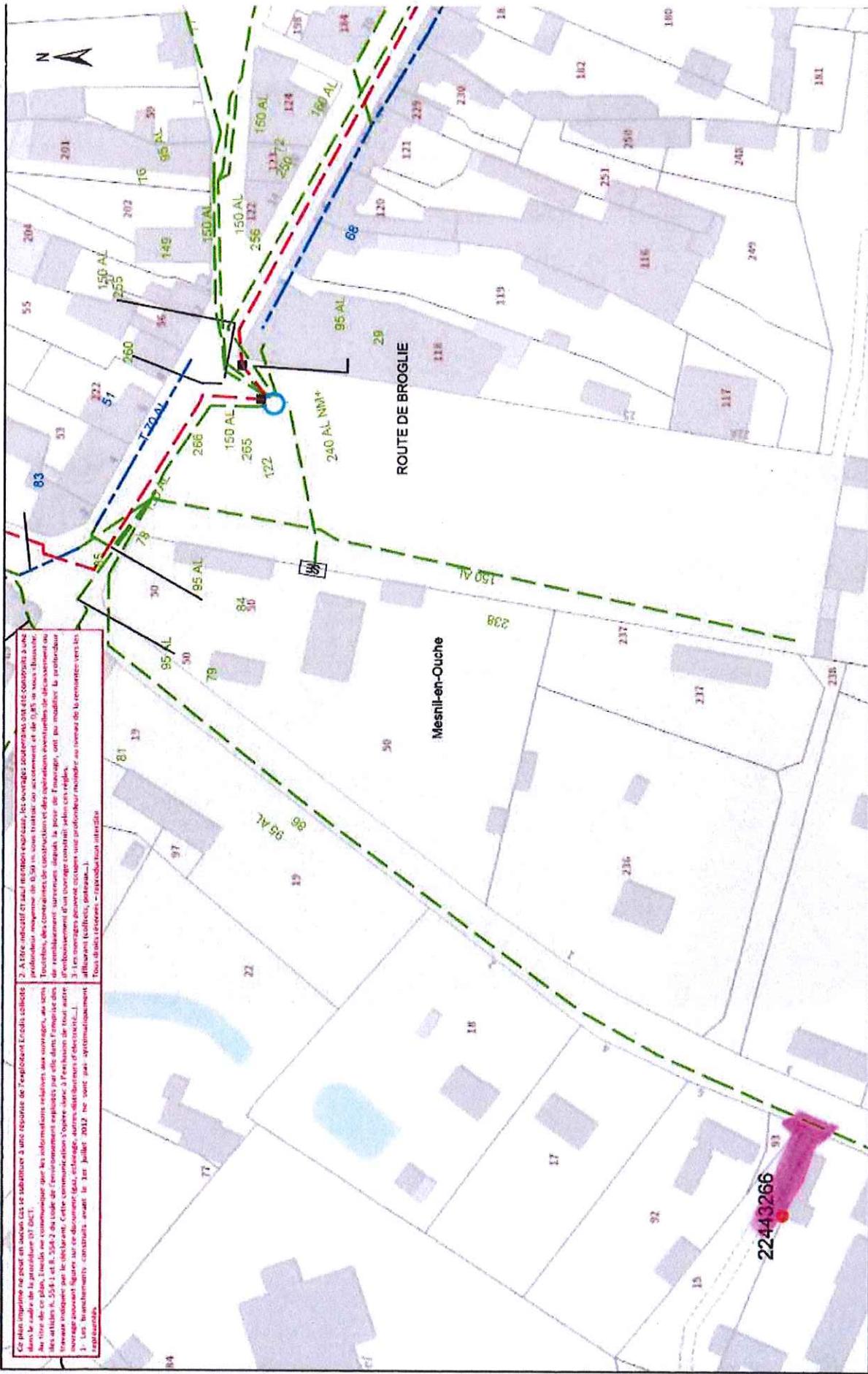
**L'emplacement des coffrets et des supports, ainsi que les tracés des réseaux seront confirmés lors de la planification des travaux.
Les travaux sont sous réserve des autorisations administratives, des autorisations de passage et des contraintes techniques
Toute demande de modification de la présente solution technique après signature du devis entraînera une reprise d'étude, qui sera facturée, ainsi qu'un réajustement éventuel des délais de réalisation des travaux.**



com mesnil en ou 1000

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant ERDF ou à une consultation de la base de données de la procédure 07 DCT.
 Au titre de ce plan, Eiradis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du Code de l'environnement exploités par elle dans l'empire des réseaux qu'elle gère. Cette communication s'opère dans le respect de l'obligation de confidentialité des données relatives aux ouvrages et aux installations électriques.
 1- Les branchements construits avant le 31 juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sans responsabilité, les ouvrages souterrains sont les ouvrages à voie individuelle, mesurant au plus 0,50 m, sans tranchée ou accotement et de 0,85 m sans chausson. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de déplacement ou de remplacement survenant depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfoncement d'un ouvrage souterrain selon ces règles.
 3- Les ouvrages peuvent concerner une profondeur relative au niveau de la rampe vers les affluents (collets, poteaux...)
 Tous droits réservés - reproduction interdite



0 10 50 m

28/03/2024



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>0.66084744,48.94548266 0.6614801,48.94526948 0.66139168,48.9451135 0.66069697,48.94528874 0.66084744,48.94548266</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(48.945483 0.660847); (48.945269 0.661480); (48.945114 0.661392); (48.945289 0.660697); (48.945483 0.660847);
```

